

Quoi de neuf chez ENGIE France BtoC ?

L'actualité trimestrielle « en bref » de l'activité d'ENGIE dédiée à la commercialisation de l'énergie et des services associés auprès des particuliers et des petits professionnels en France.

Chiffres-clés au 30 juin 2018



**11,6 millions
de contrats**

de fourniture d'électricité
et de gaz, pour les particuliers
et les petits professionnels
(artisans, commerçants...).

11,6 millions

plus de 4 millions en électricité
et près de 7,6 millions en gaz.



**dont 7,2 millions
de contrats**

en offres concurrentielles¹.
ENGIE BtoC est aujourd'hui
le leader des offres
de marché en France.

7,2 millions

près de 3,2 millions en gaz
et plus de 4 millions en électricité.



**1,5 million
de contrats**

de services, notamment à travers
sa filiale ENGIE Home Services,
dans les domaines de l'entretien
et du dépannage des systèmes
de chauffage et de climatisation.



**1^{ER} fournisseur
d'électricité verte²
en France**

avec **1,7 million** de contrats
ayant opté pour une offre  **elec'
verte**

FOCUS

sur l'actualité du trimestre

Alors que 2 Français sur 3 sont prêts à passer à l'électricité solaire³, ENGIE propose à ses clients de franchir le pas en toute confiance avec



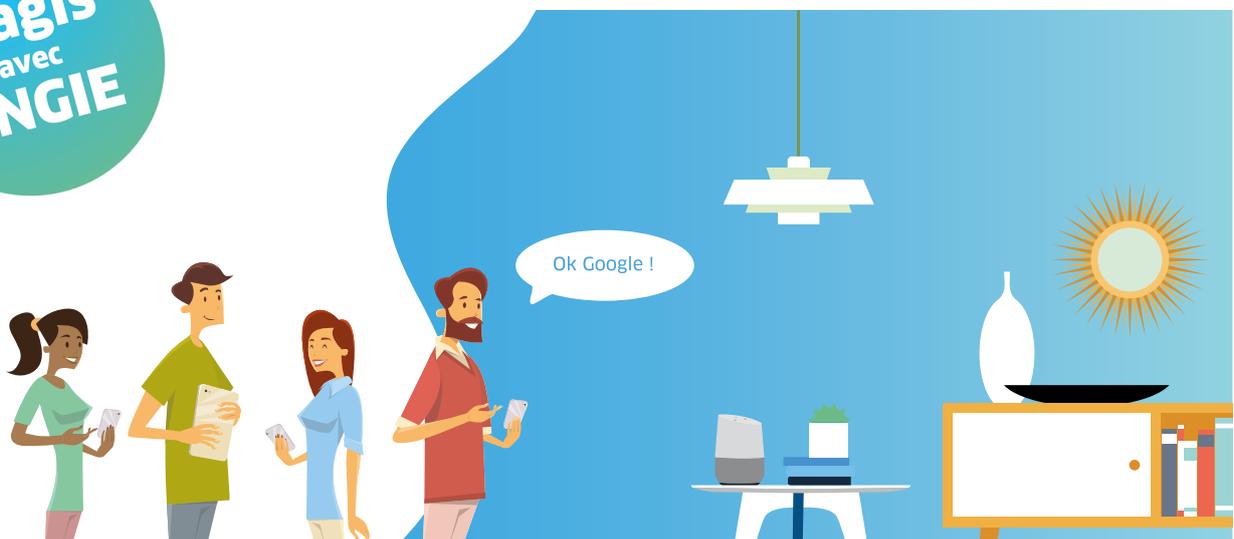
une solution qui leur permet de produire et de consommer leur propre électricité solaire !

En avril 2018, ENGIE a lancé une nouvelle offre « My Power », sur-mesure et clé en main, associée à une solution de stockage, la sonnenBatterie. Cette nouvelle offre permet de consommer sa propre électricité solaire, même quand le soleil ne brille plus, et d'être ainsi autonome jusqu'à 96%⁴ en électricité.

ENGIE poursuit la digitalisation de ses offres avec « OK GOOGLE : parler à ENGIE ».

ENGIE a été le 1^{er} fournisseur d'énergie à proposer cette nouvelle expérience aux consommateurs en France. Depuis **l'enceinte connectée Google Home** ou sur leur smartphone Android et iOS compatibles, ils peuvent obtenir de l'aide en cas de coupure ou encore tester leurs connaissances sur l'énergie, et s'ils sont équipés d'un compteur Linky, ils peuvent également faire le point sur leur consommation d'énergie (en euros, au jour le jour, ou en prévision des 2 mois à venir, leur permettant de mieux piloter leur consommation), obtenir de l'aide en cas de coupure ou encore tester leurs connaissances sur l'énergie.

ENGIE donne ainsi les moyens à ses clients d'agir, à leur niveau, en faveur de la transition énergétique.





Hervé-Matthieu Ricour
Directeur d'ENGIE France BtoC

“ *ENGIE s'engage à accompagner ses clients, particuliers et petits professionnels, tout au long de leur projet d'autoconsommation énergétique.* ”

Le point de vue

L'autoconsommation solaire et le digital, des tendances de fond pour les usages énergétiques de demain !

“ Le monde de l'énergie évolue, se décentralise et l'autoconsommation énergétique à partir de panneaux solaires se révèle être une tendance de fond qui va bouleverser le marché de l'électricité. Le digital accompagne cette transformation en facilitant la décentralisation des usages énergétiques et en donnant les moyens à chacun de suivre et de maîtriser ses consommations. **ENGIE BtoC travaille sur les solutions énergétiques de demain et propose dès aujourd'hui aux particuliers et aux petits professionnels des offres et des produits pionniers dans ce domaine.** ”

ENGIE a été au cœur des discussions engagées avec la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) sur ces sujets, et a participé au groupe de travail mené par le Secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu sur l'énergie solaire. Il est en effet essentiel qu'industriels, associations, politiques, régulateurs travaillent ensemble à préparer le monde de demain.

Si ENGIE salue les avancées obtenues dans le cadre de ces travaux, celles-ci restent encore insuffisantes notamment sur l'autoconsommation individuelle pour engager massivement les Français dans la transition énergétique. **Équiper une habitation de panneaux photovoltaïques reste très complexe, et induit des délais d'instruction trop longs en France.** Il faut souvent plus de 4 mois en France contre 6 semaines environ aux Pays-Bas ! Résultat : 20 000 autoconsommateurs français à fin 2017, contre 1,5 million en Allemagne⁵... C'est la raison pour laquelle **ENGIE s'engage à accompagner ses clients, particuliers et petits professionnels, tout au long de leur projet d'autoconsommation énergétique** en effectuant les démarches administratives nécessaires à leur place. Néanmoins, cela ne suffit pas, et les points encore ouverts à l'issue des travaux menés par la CRE et Sébastien Lecornu devront être traités, notamment pour simplifier drastiquement les démarches et accroître les aides financières. ”

A propos d'ENGIE France BtoC

ENGIE France BtoC est l'entité du Groupe ENGIE dédiée à la commercialisation d'énergie (gaz naturel et électricité) et des services associés aux clients particuliers et petits professionnels en France. Elle dispose **d'un portefeuille total de 11,6 millions de contrats, est leader sur les offres concurrentielles** (plus de 7 millions de contrats en offres de marché) et **le 1^{er} fournisseur d'électricité verte en France**. Elle est également présente sur **la production décentralisée d'électricité à base d'énergies renouvelables, les services d'efficacité énergétique et les services d'assistance** (dépannage, maintenance des équipements, et assurance).

ENGIE France BtoC compte **6 500 collaborateurs, 3 300 techniciens et plus de 220 agences via sa filiale ENGIE Home Services**. Ses équipes innovent chaque jour pour faire d'ENGIE l'acteur de référence sur les marchés des solutions énergétiques respectueuses de l'environnement, du confort à domicile, et des usages de demain. Son ambition est d'accompagner ses clients pour agir en faveur de la transition énergétique et contribuer ainsi à un progrès harmonieux.

Pour plus d'infos, rdv sur www.particuliers.engie.fr, www.pro.engie.fr et www.engie-homeservices.fr.

Contacts presse ENGIE France BtoC : |rpca|

01 42 30 81 00 - Kelly Martin / Clotilde de Angelis / Cathy Bubbe - k.martin@rpca.fr / c.deangelis@rpca.fr / c.bubbe@rpca.fr

Contact presse GROUPE ENGIE :

Tél. France : +33 (0)1 44 22 24 35 - Courrier électronique : engiepress@engie.com

1. Depuis l'ouverture du marché de l'énergie, les offres concurrentielles ou offres de marché peuvent être proposées par tous les fournisseurs d'énergie, qu'ils soient historiques ou alternatifs.
2. Electricité verte : pour tout nouveau contrat d'électricité souscrit par un client particulier, ENGIE achète l'équivalent de la quantité d'électricité consommée par le client en Garantie(s) d'Origine émise(s) par des producteurs d'énergie renouvelable. Une Garantie d'Origine certifie que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique.
Depuis le 20 octobre 2016, l'intégralité de la gamme d'offres d'électricité de la marque ENGIE à destination des clients particuliers et professionnels en France est devenue verte, certifiée par des Garanties d'Origine.
3. Sondage ENGIE « My Power ». Méthodologie : enquête réalisée par Toluna, sur un échantillon représentatif de 1 014 répondants en France, propriétaires de maison - avril 2018
4. Le calcul du taux d'autonomie est réalisé à partir de données de production issues du site PVGIS (prenant en compte l'inclinaison et l'orientation du toit), de données de consommation estimées grâce à la date de construction du logement et le nombre d'occupants (références obtenues avec le rapport RAGE 2014, ADEME). Le taux d'autonomie (ou autoproduction) est calculé en divisant l'énergie verte autoconsommée en kWh par le total de la consommation énergétique en kWh sur la période d'avril à septembre. Informations données à titre indicatif, qui ne tiennent pas compte des habitudes de consommation ni du contrat d'énergie souscrit. Exemple pour un taux d'autonomie de 96% en électricité : maison de 100 m² située à Nice, orientée plein sud, composée de 4 personnes, avec chauffage et chaudière gaz, consommation électrique annuelle autour de 3000kWh, une puissance de panneaux solaires installée de 5 kWc et une capacité de batterie de 10 kWh.
5. Source : CRE (délibération 2018-027).